



Plan de protection de la Société Nautique de Neuchâtel

Version 6.0 du 19 novembre 2020

Ce plan régit le cadre des activités de la SNN à **partir du 19 novembre 2020**. Les autorités (OFSP, L'OFSP, Swiss Olympic, SWISS ROWING) peuvent modifier/adapter les recommandations pour les clubs en tout temps, et la SNN modifiera ce plan en conséquence. Tout changement sera communiqué aux membres.

Ce plan est donc destiné à évoluer à tout moment, aussi en fonction de la situation sanitaire en Suisse, idéalement vers une réouverture complète du club et un redémarrage de toutes les activités de la SNN.

Personne de contact COVID-19 désignée par le comité de la SNN:

Elisabeth Herzig, vice-présidente de la SNN et déléguée de la commission «loisirs»

079 613 32 11, elisabeth.herzig@aviron.ch

Suppléante:

Delphine Reffay, déléguée de la commission «sécurité»

078 314 01 41; delphine.reffay@aviron.ch

1. Principes généraux concernant les entraînements et sorties de la SNN

- 1. Ne pas présenter de symptômes** – Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes peuvent participer aux entraînements et aux sorties d'aviron.
Tous les membres sont tenus de suivre les instructions des autorités sanitaires (pour tout ce qui concerne les indications à un test et/ou une quarantaine suite à un contact étroit).
- Si un rameur est **testé positif** et qu'il était au club dans les 10 jours avant le test positif, les coéquipiers seront contactés par les autorités sanitaires dans le cadre du "contact tracing".
Le rameur concerné **doit impérativement informer les personnes avec lesquelles il a ramé ainsi que la personne de contact COVID-19 du club** et peut demander de l'aide pour transmettre les coordonnées de ses coéquipiers aux autorités.
- Un **maximum de 5 personnes** peut se trouver simultanément sur le terrain du club pour une activité commune (entraînement, cours, travaux d'entretien, etc.). Les sorties et rentrées décalées de plusieurs bateaux sont possibles en évitant de se rencontrer sur le ponton, au clubhouse et sur le terrain.
- Garder ses distances** – Lors du trajet aller, de l'arrivée sur l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions dans le cadre de l'entraînement, après l'entraînement et lors du trajet retour il faut garder la distance nécessaire.
- Port du masque** – Sur tout le terrain de la SNN, à l'intérieur du clubhouse et des hangars ainsi qu'à l'extérieur et sur le bateau à moteur, le port du masque est obligatoire.
- Se laver** soigneusement les mains – Avant et après l'entraînement
Le lavage des mains joue un rôle clé en matière d'hygiène : il est donc important de se les laver régulièrement avec du savon pour se protéger.
- S'inscrire** soigneusement pour toutes les sorties et entraînements ergo sur l'ordinateur « Livre de bord » – pour permettre le traçage des personnes ayant été en contact étroit avec des personnes infectées.
Sur injonction des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés durant 14 jours. Pour simplifier le traçage des personnes, il convient d'établir des listes de présence. Les personnes qui ont été en contact avec des personnes infectées peuvent ainsi être placées en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.

8. Personne responsable

En plus des personnes de contact Covid-19, chaque responsable de permanence et l'encadrant des entraînements veille au respect des conditions cadres en vigueur.

2. Accès aux installations et infrastructures

- **Installations sportives** : Les hangars à bateaux, le terrain devant le clubhouse et le ponton, sont ouverts et rendus accessibles aux membres.
L'espace requis par personne dans les lieux précités est d'au moins 4m². Les règles de distanciation sociale sont à respecter en tout temps, sauf en ramant. La salle d'entraînement est fermée à l'exception d'une personne s'entraînant seule.
- **Les ergos peuvent être pris et utilisé dehors, sauf en cas de pluie**
- **Livre de bord** : Inscription dans le livre de bord par une seule personne par bateau à la fois, après s'être désinfecté les mains. La désinfection du clavier sera effectuée chaque soir.
- **Vestiaires** : Les vestiaires ainsi que les douches sont fermés.
- **Toilettes** : Les toilettes restent accessibles. Merci de les désinfecter après chaque utilisation.
- **Cuisine/Salle de réunion du clubhouse** : Cet espace est fermé et son utilisation interdite.

3. Nettoyage des installations et infrastructures

Nettoyage des bateaux, ergomètres et locaux : nettoyage normal de tout le matériel et installations.

Désinfection soigneuse des poignets de rames et des ergomètres, ainsi que le matériel de musculation après chaque utilisation avec un désinfectant de surface.

Le concierge continue son travail et effectuera le nettoyage selon un protocole interne.

Le club est responsable de l'achat des produits de nettoyage, des essuie-mains jetables en papier et du matériel de désinfection dans les sanitaires et pour le matériel d'aviron. Néanmoins, chaque membre est tenu d'utiliser son propre désinfectant pour les mains.

4. Organisation pratique

La pratique de l'aviron reste autorisée.

Sans le port du masque : Uniquement des skiffs (bateaux à une personne) sont autorisés selon le plan de bateau en vigueur et le brevet / niveau du rameur / de la rameuse. Les personnes vivant sous le même toit peuvent ramer en double sans masque.

Avec le port du masque : il est autorisé de ramer en équipe de 2, 3, 4, 4+ en portant TOUJOURS un masque. Si le masque est mouillé, merci de le changer. Limiter un maximum les changements d'équipages pour réduire le nombre de contacts. Eviter un maximum les discussions sur le bateau.

Les entraînements des différents groupes ont lieu.

Les sorties individuelles sont possibles et libres. Le club propose de faire les sorties à deux skiffs en même temps pour des raisons de sécurité hivernale.

Bateau à moteur : Max deux personnes avec leur masque dans le bateau moteur sont permises.

5. Responsabilités et compétences

Ce plan de protection repose sur le principe de **responsabilité individuelle** et exige que chacun agisse de manière solidaire. Les responsabilités pour une mise en œuvre réussie de ce plan de protection sont les suivantes :

- ✓ Responsabilité de ce plan de protection « Aviron » de la SNN = Comité de la SNN
- ✓ Respect des mesures de protection lors de chaque sortie = Sous la **responsabilité individuelle** de chaque rameuse et rameur
- ✓ Respect des mesures de protection lors d'entraînements des juniors = Personne encadrante

Le comité décide de l'ouverture et/ou de la fermeture des dites installations dans le cadre des règles fédérales, cantonales ou communales en vigueur.

Au nom du comité, le président, **Gaetano Mileti**

Neuchâtel, le 19 novembre 2020

Cette sixième version du plan de protection a été rédigée, sur la base des nouvelles conditions cadres pour le sport de la confédération, des autorités cantonales, de l'OFSPPO et de Swiss Olympic dès le 19 novembre 2020. Elle a été adaptée et approuvée par le comité de la SNN par consultation écrite le 19 novembre et envoyé aux membres le 20 novembre 2020.